

Bruxelles, le 31 mai 2024
(OR. en)

10404/24

CLIMA 216
ENV 562
SAN 306
AGRI 444
FORETS 153
ENER 258
TRANS 252
ECOFIN 610
PROCIV 45

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Communication de la Commission sur la gestion des risques climatiques – Échange de vues

1. Afin d'orienter l'échange de vues sur le sujet visé en objet lors de la session du Conseil "Environnement" du 17 juin 2024, la présidence a préparé la note et les questions à l'intention des ministres ci-jointes.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note et des questions de la présidence et à les transmettre au Conseil aux fins de l'échange de vues.

Communication de la Commission sur la gestion des risques climatiques**- Échange de vues -****Introduction**

Le rapport d'évaluation des risques climatiques de l'UE (EUCRA)¹, publié par l'Agence européenne pour l'environnement le 11 mars 2024, rappelle avec force l'accélération du changement climatique et la gravité de ses incidences. L'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde et l'Europe connaît un réchauffement deux fois plus rapide que la moyenne mondiale. Le rapport montre également que le changement climatique est un multiplicateur de risques et que les risques climatiques en cascade peuvent entraîner des problèmes systémiques affectant des sociétés entières, les groupes sociaux vulnérables étant particulièrement touchés. Il signale clairement que les facteurs de risques climatiques s'accélèrent, que plusieurs risques climatiques ont déjà atteint des niveaux critiques et que presque tous ces risques pourraient atteindre des niveaux critiques ou catastrophiques au cours de ce siècle. Selon l'EUCRA, l'UE et les États membres doivent travailler ensemble pour réduire effectivement les risques climatiques en Europe. La plupart des risques climatiques majeurs recensés pour l'Europe relèvent d'une responsabilité "conjointe". Cela signifie que les politiques essentielles à l'atténuation des risques climatiques relèvent des compétences partagées de l'UE ou de domaines de compétence multiples sous les auspices de l'UE et des États membres. Dans de nombreux cas, cela implique que l'UE élabore les politiques tandis que les États membres restent responsables de la conception des approches en matière de mise en œuvre. L'accroissement rapide des risques climatiques en Europe pourrait nécessiter de nouveaux modes de coopération entre les différents niveaux de gouvernance de façon à réaliser des progrès tangibles et mesurables en faveur de la réduction des risques climatiques les plus urgents. Ces approches peuvent s'appuyer sur les expériences de la mission de l'UE "Adaptation au changement climatique" ainsi que sur d'autres instruments et politiques pertinents de l'UE.

¹ <https://www.eea.europa.eu/fr/publications/evaluation-europeenne-des-risques-climatiques-synthese>

La **communication de la Commission intitulée "Gestion des risques climatiques – protection des personnes et de la prospérité"**², publiée le 12 mars 2024, répond au rapport EUCRA. La communication met l'accent sur les actions clés que l'UE et ses États membres doivent prendre pour mieux gérer les risques climatiques croissants dans les principaux domaines d'impact que sont les écosystèmes naturels, l'eau, la santé, l'alimentation, les infrastructures et l'économie. La communication expose également les coûts des risques climatiques et souligne que des investissements rapides sont nécessaires. La communication indique que, selon une estimation prudente, l'aggravation des effets du changement climatique pourrait réduire le PIB de l'UE d'environ 7 % d'ici à la fin du siècle. Si le réchauffement climatique dépasse de manière plus permanente le seuil de 1,5 °C fixé dans l'accord de Paris, la réduction supplémentaire cumulée du PIB de l'UE dans son ensemble pourrait s'élever à 2,4 milliards d'EUR sur la période 2031-2050. Les dégâts annuels dus aux inondations côtières en Europe pourraient se chiffrer à plus de 1 600 milliards d'EUR d'ici à 2100, alors que 3,9 millions de personnes sont exposées chaque année à ce phénomène.

Des progrès significatifs ont déjà été réalisés en matière de renforcement de la résilience face aux risques climatiques dans le **cadre d'action de l'UE** depuis l'adoption de la loi européenne sur le climat et de la stratégie d'adaptation de l'UE de 2021. Pourtant, malgré les progrès accomplis, la préparation politique de l'UE ne suit pas le rythme auquel croissent les risques climatiques: les États membres ont encore beaucoup à faire en ce qui concerne les aspects liés à la gouvernance, la sensibilisation, l'équité et une résilience juste, le financement et les solutions fondées sur la nature.

La communication évoque **quatre grandes catégories de solutions** visant à améliorer la gestion des risques climatiques au niveau de l'UE et des États membres:

- **l'amélioration de la gouvernance** grâce à la définition des responsabilités en matière de risque et à la promotion d'une coordination plus étroite entre les niveaux national, régional et local;
- **des outils pour les propriétaires de risques et l'accès à des données solides** pour mieux comprendre les liens entre les risques climatiques, les investissements et les stratégies de financement à long terme;

² Document 7732/2024.

- **la mise à profit des politiques structurelles existantes des États membres et des mécanismes de solidarité de l'UE** afin de gérer les risques climatiques;
- **les conditions préalables adéquates de la résilience financière** en concevant des dépenses publiques et des incitations à l'investissement privé de manière à mobiliser des fonds suffisants et à faire de la prévention des dérèglements et dommages liés au climat le meilleur choix sur le plan économique, en plus de mieux intégrer les risques climatiques dans les processus budgétaires nationaux³.

La communication définit également **des actions spécifiques de gestion des risques dans six domaines d'impact: les écosystèmes naturels, l'eau, la santé, l'alimentation, les infrastructures et l'environnement bâti, et l'économie**. Concernant l'économie, elle met en évidence le fait que les catastrophes liées au changement climatique feront peser un poids supplémentaire sur l'économie, lié aux pertes de productivité et de vies humaines, aux dommages directs, à une réduction du potentiel de croissance et à la pression sur les budgets des gouvernements, et que la directive sur les exigences applicables aux cadres budgétaires nationaux récemment adoptée⁴ devrait contribuer à améliorer et à intégrer le risque climatique dans les processus budgétaires nationaux. Dans le même temps, des investissements suffisants, tant publics que privés, sont nécessaires pour lutter efficacement contre les risques climatiques et renforcer la résilience au changement climatique. Lorsque les investissements sont réorientés vers la reconstruction après la survenue de dommages, le montant disponible pour l'investissement productif est réduit.

³ À cet égard, le groupe de réflexion sur la mobilisation du financement de la résilience climatique, annoncé dans la communication, a été lancé le 14 mai 2024.

⁴ La directive (UE) 2024/1265 du Conseil du 29 avril 2024 modifiant la directive 2011/85/UE sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres demande aux États membres d'inclure, dans la mesure du possible, les risques macrobudgétaires dus au changement climatique, leur impact sur l'environnement et leurs effets distributifs dans leur programmation budgétaire. Les États membres sont également invités à tenir compte, dans la mesure du possible, des informations sur les coûts budgétaires engendrés par des chocs liés au climat lorsqu'ils publient des informations sur les engagements conditionnels susceptibles d'avoir un impact élevé sur les budgets publics. Il est toutefois reconnu que la communication d'informations sur les risques macrobudgétaires dus au changement climatique, les engagements conditionnels liés au climat et les coûts budgétaires des catastrophes s'améliore, mais n'en est qu'à ses débuts, des méthodes et des indicateurs pour une telle communication étant toujours en cours d'élaboration.

État d'avancement

La communication de la Commission a été présentée pour la première fois aux ministres lors du **Conseil "Environnement"** du 25 mars 2024. Compte tenu de la nature transsectorielle de cette communication et du rapport EUCRA, la présidence belge a activement associé d'autres formations compétentes du Conseil aux discussions au niveau technique, y compris **concernant l'énergie, la protection civile, le tourisme, les finances et le budget, la santé, l'industrie et l'agriculture**. Les discussions ont montré que **le caractère urgent des risques climatiques** et l'augmentation des **coûts de l'inaction** sont largement reconnus. D'une manière générale, les délégations partagent l'avis selon lequel une **réponse stratégique systémique** est nécessaire **dans tous les domaines d'action pertinents**, y compris au niveau de l'UE. Au cours des discussions, les **éléments** suivants ont été **soulignés**: la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration entre les États membres et entre les secteurs, y compris concernant la surveillance et l'accès aux données; l'importance de la sensibilisation et de la communication, y compris pour lutter contre la désinformation; la nécessité d'œuvrer à un financement adéquat; et le rôle essentiel de l'eau. Différentes **formations du Conseil** ont également **reconnu** la nécessité de tenir compte des **risques climatiques**, y compris la résilience et la préparation aux risques, dans leurs secteurs respectifs lors de **l'élaboration des politiques et mesures**, à la suite de discussions dans différents domaines d'action, y compris l'espace, la recherche, la compétitivité et l'industrie, ainsi que l'énergie⁵.

⁵ Voir par exemple: Conclusions du Conseil du 23 mai 2024 intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace" (doc. 10142/24); Conclusions du Conseil du 23 mai 2024 sur le renforcement de la valorisation des connaissances en tant qu'outil pour une industrie résiliente et compétitive et pour l'autonomie stratégique dans une économie ouverte en Europe; Conclusions du Conseil du 24 mai 2024 intitulées "Une industrie européenne compétitive, moteur de notre avenir vert, numérique et résilient" (doc. 10127/24); Conclusions du Conseil du 24 mai 2024 sur le thème "Un marché unique au bénéfice de tous" (doc. 10298/24); Conclusions du Conseil du 30 mai 2024 relatives au développement d'une infrastructure de réseau électrique durable (doc. 10459/24). Il convient également de noter que la déclaration de La Hulpe sur l'avenir de l'Europe sociale, faite lors de la conférence de haut niveau sur le socle européen des droits sociaux organisée par la présidence belge les 15 et 16 avril 2024, a souligné l'importance d'encourager la prévention des dangers spécifiques découlant du changement climatique.

Questions à l'intention des ministres

- *Convenez-vous que l'accroissement rapide des risques climatiques en Europe pourrait nécessiter de nouveaux modes de coopération entre les différents niveaux de gouvernance, y compris au niveau de l'Union?*
 - *Quelles mesures ont été mises en place au niveau national, régional ou local pour améliorer la programmation budgétaire? Quels outils méthodologiques et d'information sont encore nécessaires pour favoriser les réformes et les investissements de nature à renforcer la résilience?*
-